

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2015

Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Jean-Pierre Floch, Christian Dubreuil, Philippe Cortes, Jean Luc Dufour, Joëlle Duqueroix, Cécile Fougeras, Jacques Guy, Lionel Guillot, Séverine Desbourdelle, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Bernard Trouville.

Excusés :

Bernadette De Angeli donne pouvoir à Jean Pierre Floch,
Véronique Barinotto donne pouvoir à Serge Roux,
Marie Claire Dupic donne pouvoir à Séverine Desbourdelle,
Aurélie Teillou donne pouvoir à Alain Delhoume,
Sylvie Tete-Léonard donne pouvoir à Jacques Guy.

Séverine Desbourdelle est désignée à l'unanimité, secrétaire de séance.

M. le Maire informe les membres du Conseil des points à traiter lors de cette séance :

- Désignation du cabinet d'architecte pour l'étude d'Avant Projet Sommaire (APS) relative à la construction d'un gymnase,
- Service Droit du sol mis en place par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole à compter du 01 juillet 2015,
- Adhésion à l'Association des maires de la Haute-Vienne,
- Ligne de trésorerie,
- Demande de subvention exceptionnelle auprès des parlementaires.

1. Désignation du cabinet d'architecte pour l'étude d'APS relative à la construction d'un gymnase

Par délibération en date du 21 novembre 2014, le Conseil municipal a décidé d'engager un avis d'appel à la concurrence de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un gymnase.

Le candidat retenu est : SPIRALE ARCHITECTES - 25, Rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

Le Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offre.

2. Service Droit du sol

A compter du 1er juillet 2015, la commune de SAINT-GENCE, membre de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole regroupant une population de plus de 200 000 habitants, ne pourra plus bénéficier de l'instruction gratuite des actes d'urbanisme par les services de l'Etat.

Afin de répondre aux attentes exprimées par les communes, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a décidé de prendre en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent.

La création d'un service commun n'affecte pas la compé-

tence du Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme. La mairie reste le lieu de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et le Maire demeure l'autorité compétente.

Ce service appelé « Droit du Sol » instruira les actes d'urbanisme suivants :

- Certificats d'urbanisme type a,
- Certificats d'urbanisme type b,
- Déclaration préalable,
- Permis de démolir,
- Permis de construire,
- Permis d'aménager.

Les demandes de renseignements notariales, les demandes d'alignement et autres simples demandes de renseignements resteront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal décide de bénéficier du service Droit du Sol mis en place par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à compter du 1er juillet 2015.

3. Adhésion à l'association des maires de la Haute Vienne

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne (ADM 87), le montant de la cotisation est calculé pour 2015 sur la base de 0,2146 € par habitant et se monte à 444.01 euros.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ADM87 pour l'année 2015.

4. Ligne de trésorerie

Monsieur Maire rappelle que le Conseil municipal lui a donné délégation pour négocier une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 euros. Il présente la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Ouest.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de

la Caisse Régionale du Crédit Agricole et mandate M. le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

5. Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal pour déposer une demande de subvention au titre des aides exceptionnelles aux Collectivités Territo-

riales, pour la réalisation de l'opération suivante : Réaménagement des salles de classes de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière exceptionnelle de l'Etat et mandate M. le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2015

Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Bernadette De Angeli, Jean-Pierre Floch, Christian Dubreuil, Véronique Barinotto, Philippe Cortes, Jean Luc Dufour, Joëlle Duqueroix, Jacques Guy, Lionel Guillot, Séverine Desbourdelle, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Aurélie Teillou , Sylvie Tete-Léonard, Bernard Trouville.

Excusées :

Cécile Fougeras qui donne pouvoir à Serge Roux,
Marie Claire Dupic donne pouvoir à Alain Delhoume.

Christian Dubreuil est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

M. le Maire informe les membres du Conseil des points à traiter lors de cette séance :

- Adoption du FPIC
- Candidature pour l'appel à projet "construction sobre en énergie de bâtiments publics", auprès du Conseil Régional du Limousin, Pôle Aménagement du Territoire.
- Candidature pour l'appel à projet "réhabilitation énergétique des bâtiments publics", auprès du Conseil Régional du Limousin
- Cession gratuite au profit de LIMOGES HABITAT d'un terrain du lotissement communal de la Gagnerie

1. Adoption du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

Le 28 Mai 2015, le Conseil communautaire de Limoges-Métropole a voté à l'unanimité une répartition dérogatoire destinée à renforcer la solidarité entre les communes. Pour être adoptée, cette répartition doit faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres avant le 30 Juin 2015.

Le Conseil municipal décide d'adopter la répartition solidaire pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale (FPIC) 2015 qui représente pour la commune de Saint-Gence 40 470.00€.

2. Candidature pour appels à projet

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre

du schéma régional Climat Air Energie, celui-ci propose de se conformer aux exigences du Grenelle de l'Environnement et de réduire la consommation d'énergie primaire. A cet effet, il propose au Conseil de répondre à l'appel de candidatures pour :

- la construction du futur gymnase communal "sobre énergétiquement" ;
- la réhabilitation énergétique de bâtiments publics (l'école élémentaire et le restaurant scolaire).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à candidater pour ces appels à projet auprès du Conseil Régional du Limousin.

4. Cession gratuite au profit de LIMOGES HABITAT d'un terrain du lotissement communal de la Gagnerie

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il vient d'être informé par M. le Directeur de LIMOGES-HABITAT que cet organisme envisage dans un proche délai, la réalisation d'un programme de construction de logements locatifs sur le lotissement communal.

Il importe en conséquence que le terrain nécessaire soit remis, dans les délais les plus rapides, à la disposition de l'organisme constructeur.

Le Conseil municipal décide la cession gratuite au profit de LIMOGES HABITAT d'un terrain figurant au plan cadastral de la Commune sous le N°CS 90 au Lotissement communal de La Gagnerie.